

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **17 septembre 2012**

Décision n° **B-2012-3516**

commune (s) : Lyon 9°

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) Industrie - Autorisation donnée à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) de déposer toutes autorisations d'urbanisme et à réaliser les démolitions portant sur les parcelles communautaires situées 21-22, rue Joannès Carret et cadastrées sous les numéros 68, 69, 85 et 86 de la section AL

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 10 septembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 18 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mmes Domenech Diana, Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Assi.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel (pouvoir à M. Assi), Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Julien-Laferrière, Lebuhotel, Sangalli.

Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Claisse, Rivalta, David G..

Bureau du 17 septembre 2012**Décision n° B-2012-3516**

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Zone d'aménagement concerté (ZAC) Industrie - Autorisation donnée à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) de déposer toutes autorisations d'urbanisme et à réaliser les démolitions portant sur les parcelles communautaires situées 21-22, rue Joannès Carret et cadastrées sous les numéros 68, 69, 85 et 86 de la section AL**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La Communauté urbaine de Lyon est propriétaire, par ordonnance d'expropriation du 24 novembre 2008, publiée le 4 mars 2009, et par acte du 5 août 1997, de 4 parcelles d'une surface totale de 25 000 mètres carrés situées 21-22, rue Joannès Carret à Lyon 9° et cadastrées sous les numéros 68, 69, 85 et 86 de la section AL.

Il est prévu de céder à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) ce tènement dans le cadre du projet de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Industrie. Les travaux consisteront, dans un premier temps, au déplacement de la rue Joannès Carret et à la démolition des bâtiments, avant la réalisation des équipements prévus par la ZAC, dans un second temps.

Dans l'attente de la cession, il est proposé que la Communauté urbaine, en tant que propriétaire, autorise la SERL ou toute société se substituant, à déposer toutes autorisations d'urbanisme et à réaliser les démolitions portant sur ledit bien communautaire ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) ou toute société se substituant à déposer toutes autorisations d'urbanisme et à réaliser les démolitions portant sur les parcelles communautaires situées 21-22, rue Joannès Carret et cadastrées sous les numéros 68, 69, 85 et 86 de la section AL, dans le cadre du projet de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Industrie à Lyon 9°.

2° - Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 septembre 2012.